

### Délibération **2026CS47** du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Renouveau du Comité Social Territorial (CST) local et fixation de sa composition au titre des élections professionnelles 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 mai, se sont réunis à l'Espace Jardin de Madame à Oppède, sous la présidence de Dominique SANTONI à 9h30 puis Christian CHENEZ doyen de l'assemblée à 9h45 puis Dominique SANTONI à 10h15.

Le quorum était atteint avec **88 votants** :

- 71** membres titulaires présents ;
- 8** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 20** membres suppléants présents sans voix délibérative ;
- 9** membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Régine HARDOUIN-LESUEUR (délégue titulaire de **Beaumont de Pertuis**) ; Maxine BLANC LOPEZ (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Sandrine POURCEL (délégue titulaire de **Cabrières d'Avignon**) ; Christiane MILLET (délégue titulaire de **Cadenet**) ; Anne-Cécile REUS (délégue suppléante de **Cucuron**) ; Johanna TARDY (délégue titulaire de **Joucas**) ; Morgane VERBE (délégue titulaire de **La Bastidonne**) ; Anne-Marie BACHELET (délégue titulaire de **La Brillanne**) ; Sonia DUVIC (délégue titulaire de **Lacoste**) ; Solange FOUVET (délégue titulaire de **Lagarde d'Apt**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Aurore STELLA (délégue titulaire de **Maubec**) ; Nathalie MARTIN (délégue titulaire de **Mirabeau**) ; Raymonde de BRAUWER (délégue titulaire de **Murs**) ; Catherine DICHE-JOSEPH (délégue titulaire de **Pertuis**) ; Patricia BOURDIN (délégue titulaire de **Pierrevert**) ; Emmanuelle QUEMARD-MATALON (délégue titulaire de Puget-sur-Durance) ; Stéphanie MAZAUURIC (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Natacha PINCON (délégue titulaire de **saint-Michel-l'Observatoire**) ; Armelle TOUATI (délégue titulaire de **Sannes**) ; Angélique CHEMIN (délégue titulaire de **Sigonce**) ; Chantal BEAUGEANT (délégue titulaire de **Vachères**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Virginie SOSSI (délégue titulaire de **Villemus**) ; Caroline ROZENCWAIG-BLANC (délégue titulaire de COTELUB) ; Elisabeth AMOROS (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Florelle NOUGUIER (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Jacqueline BOUYAC (délégue titulaire Conseil régional) ;

**Messieurs** Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Pascal RAGOT (Délégue titulaire de **Bonnieux**) ; Denis CHRISTIN (délégue titulaire de **Caseneuve**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Serge NALET (délégue suppléant de Céreste-en-Luberon) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Adam CHERKANI (délégue titulaire de Corbières-en-Provence) ; Thierry LABUSSIÈRE (délégue titulaire de **Forcalquier**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Richard KITAEFF (délégue titulaire de **Gordes**) ; Laurent MINEL (délégue titulaire de **Goult**) ; Loïc HERITIER (délégue titulaire de **Grambois**) ; Pierre SEDEVIC (délégue titulaire de **La Bastide-des-Jourdan**) ; Grigori GERMAIN (délégue titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Thierry LECONTE (délégue titulaire de **Lagnes**) ; Gérard LARRIVE (délégue titulaire de **Lauris**) ; Franck DARLAY (délégue titulaire de **Les Beaumettes**) ; Marc CHABERT (délégue de **Les Taillades**) ; Florian BOUSCARLE (délégue suppléant de **Lourmarin**) ; Dominique JAUBERT (délégue suppléant de **Lurs**) ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Manuel JAIS (délégué suppléant de **Ménerbes**) ; Jean-Louis BERTE (délégué titulaire de **Mérindol**) ; Sylvain D'APUZZO (délégué titulaire de **Montfuron**) ; Justin de GONZAGUE (délégué titulaire de **Montjustin**) ; Jean-Pierre GERAULT (délégué titulaire de **Oppède**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégué titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Mathieu RICHARD (délégué suppléant de Pierrerue) ; Frédéric ROQUE (délégué titulaire de REILLANNE) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; François BOURLIER (délégué titulaire de **Revest-du Bion**) ; Alain LARGERON (délégué suppléant de **Robion**) ; Philippe JEGOUX (délégué suppléant de **Roussillon**) ; Guillaume JEAN (délégué titulaire de **Rustrel**) ; Jean-Pierre BOYER (délégué titulaire de **Saignon**) ; Christian CHENEZ (délégué titulaire de **sainte-Tulle**) ; Patrice VARAIRE (délégué titulaire de **saint-Martin-de-la-Brasque**) ; Vincent MASCOT (délégué titulaire de **saint-Martin-les-Eaux**) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Alain NICOLAS (délégué suppléant de **Sivergues**) ; Bruno SARROBERT (délégué titulaire de **Villeneuve**) ; Eddy MARTIN (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire CCPFML) ; Claude SILVESTRE (délégué titulaire LMV) ; Georges BOTELLA (délégué titulaire **Conseil régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ;

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Sylvain LECOMTE (délégué suppléant d'Ansouis)  
Brigitte POISSONNIER (déléguee suppléante de Beaumont de Pertuis)  
Cécile CHEVALIER (déléguee suppléante de Bonnieux)  
Josiane ROCHE (délégué suppléante de Cabrières d'Aigues)  
Laurence BOSSY (déléguee suppléante de Grambois)  
Nathalie ROUBAUD (déléguee suppléante de La Brillanne)  
Marianne DOMEIZEL (déléguee suppléante de La Tour d'Aigues)  
Sylvie DUBREUIL-GIRARDIN (déléguee suppléante de Lacoste)  
Karim EL FARES (délégué suppléant de Manosque)  
Marie NOUGUIER (déléguee suppléante de Maubec)  
Yoann POBES (délégué suppléant d'Oppède)  
Frédéric GODARD (délégué suppléant de Peypin d'Aigues)  
Isabelle TKATSCHENKO (déléguee suppléante de Pierrevert)  
Mireille LOMBARD (déléguee suppléante de Revest-du-Bion)  
Daniel VASSEUR (délégué suppléant de saint-Maime)  
Joana FIGUIERE (déléguee suppléante de saint-Martin-de-Castillon)  
Gismond WAGNER (délégué suppléant de saint-Martin-de-la-Brasque)  
Cyril BRIAND (délégué suppléant de Sivergues)  
Sylvie GREGOIRE (déléguee suppléante LMV)  
Claire ARAGONES (déléguee suppléante Conseil régional)

**Autres personnes présentes (sans voix)**

Frédérique Bajat 1ère adjointe de Pierrerue  
Jérôme Daumas maire de Gargas  
Muriel Kerrels conseillère municipale de Revest-du-Bion  
Emmanuel Bohn DGS de la CCPAL  
Michel Auriol maire de Beaumont de Pertuis  
Jacques Decuignières La Bastidonne  
Gilles Ripert Président de la CCPAL  
Vincent Mouren (services de la Région)  
Marie Viala (cabinet du Président Renaud Muselier)

**Avaient donné pouvoir :**

**Mesdames**

Marion MAGNAN à Dominique SANTONI  
Laurie SARDELLA à Elisabeth AMOROS  
Suzanne BOUCHET à Dominique SANTONI  
Solange PONCHON à Jean AILLAUD

**Messieurs**

Camille GALTIER à Christian CHIAPELLA  
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER  
Christophe MADROLLE à Georges BOTELLA  
Jean-Pierre RICHARD à Jacqueline BOUYAC  
Cyril JUGLARET à Jacqueline BOUYAC

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Nathalie LEBouc ; Elisabeth JACQUES

**Messieurs** Thierry GARCIN ; Hugues LEROYER ;

**Etaient absents :**

**Mesdames** Maeva FALCO (déléguée titulaire d'Aubenas-les-Ales) ; Nathalie LEBouc (déléguée titulaire de La MOTTE d'AIGUES) ; Alicia FUSTINONI (déléguée titulaire d'Oppedette) ;

**Messieurs** Loïc STAQUET (délégué titulaire de Dauphin) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de Niozelles) ; Jérôme ROUTHIER (délégué titulaire de Puget-sur-Durance) ; Alexis BLANC (délégué suppléant de Villelaure).

**Proposition de délibération soumise à débat :**

Vu les articles L333-1 à L333-4 et R333-1 à R333-16 du code de l'environnement ;

Vu les articles L251-5 et suivants, L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2026 constatant la révision des statuts du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2026CS38 du Comité syndical du 19 mai 2026 procédant à l'installation des délégués des communes et des EPCI-FP du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération 2026CS39 du Comité syndical du 19 mai 2026 procédant à l'élection de la Présidence du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant que la cellule syndicale du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon a été consultée le 29 avril 2026 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 est de 52 agents (26 hommes et 26 femmes), soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **DE RENOUVELER** le Comité social territorial pour les agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon et d'en informer Le/La président(e) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse en vue de élections professionnelles prévues en décembre 2026;

- **DE FIXER** à 3 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST et à 3 le nombre de représentants du personnel suppléants ;

- **DE FIXER** à 3 le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local et à 3 et le nombre de représentants suppléants ;

- **DE DECIDER** le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de l'établissement en relevant ;

- **D'AUTORISER** La présidente du Syndicat mixte du Parc du Luberon à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 084-258402346-20260519-2026CS47-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente  
Dominique SANTONI

